

MERCREDI 6 MAI 2020

## COVID-19

- ▶ **Point d'étape sur le Plan d'urgences sociales**
  - ▶ **Enjeux du déconfinement**



# SOMMAIRE

Édito du Président Georges Méric

p3

Point d'étape et enjeux du déconfinement

p4 > 5

I - Point d'étape sur le Plan d'urgences sociales

p6 > 8

- ▶ 25 000 bons solidaires distribués aux personnes précaires pour les achats alimentaires et d'hygiène
- ▶ Prêt de 437 tablettes numériques aux collégiens
- ▶ 43 enfants accueillis au centre d'accueil d'urgence solidaire du Domaine d'Ariane à Mondonville
- ▶ 10 000 Haut-Garonnais connectés à la Médiathèque départementale
- ▶ Les élus locaux accompagnés par Haute-Garonne Ingénierie
- ▶ Un fonds d'urgences sociales de 3,7 M€ pour les acteurs locaux
- ▶ Annulation des échéances d'emprunt pour les créateurs d'activité
- ▶ Un fonds d'urgence de 3 M€ pour les associations
- ▶ Une avance financière pour les établissements sociaux et médico-sociaux

II - Les enjeux du déconfinement

p9 > 14

#### LA REPRISE PROGRESSIVE DES SERVICES PUBLICS

- ▶ La réouverture des collèges à partir du 18 mai
- ▶ L'organisation des transports scolaires à partir du 12 mai
- ▶ La reprise des transports interurbains « liO/Arc-en ciel »
- ▶ Le retour progressif à un fonctionnement normal des services sociaux
- ▶ La réouverture des structures culturelles et l'annulation du festival 31 Notes d'été
- ▶ L'organisation du travail pour les 6 500 agents de la collectivité
- ▶ La reprise des chantiers

#### LA MOBILISATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR ÉVITER UNE SECONDE VAGUE D'ÉPIDÉMIE

- ▶ Quatre millions de masques commandés pour protéger les Haut-Garonnais
- ▶ La mise à disposition du Laboratoire départemental 31 EVA pour réaliser des tests de dépistage

III - Construire la société d'après avec les Haut-Garonnais

p15

LANCEMENT DU DIALOGUE CITOYEN À PARTIR DU 13 MAI



## ÉDITO

Georges Méric,  
président du Conseil départemental  
de la Haute-Garonne

« La décision par Monsieur le Président de la République d'un déconfinement au 11 mai, avec réouverture des établissements scolaires par étapes et par classes, pose beaucoup d'interrogations dans une situation générale déjà confuse, amplifiée par les contradictions, les incohérences et les approximations du Gouvernement.

Dans ce contexte de grandes incertitudes, le Conseil départemental entend prendre toutes ses responsabilités avec clarté et pragmatisme, dans le périmètre de ses compétences. Le Département est garant de la sécurité de ses personnels, des enseignants, des conducteurs de cars, des collégiens et des élèves transportés de la maternelle au lycée et par conséquent de leurs familles. Étant donné que beaucoup d'inconnues scientifiques demeurent sur la contagiosité des enfants, nous prendrons toutes les mesures sanitaires et sécuritaires à même de limiter les contaminations dès le 12 mai pour le transport scolaire des élèves du premier degré et du 18 mai pour les collèges et les classes de 6<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup> : accueil d'un nombre limité de collégiens, capacité réduite des transports scolaires, distanciation sociale dans les salles de classe et les cantines.

Le monde d'après est déjà là, et nous sommes prêts à y faire face. La Haute-Garonne va vivre une récession économique violente et de longue durée qui aggravera fortement le chômage, les inégalités, la précarité, la détresse et l'exclusion. Très tôt conscient de ces périls majeurs pour la cohésion sociale et la vie économique de nos territoires, le Conseil départemental a su réagir pour déployer dans l'urgence un véritable bouclier social en votant le 16 avril son Plan d'Urgences Sociales, mais nous devons collectivement tirer les leçons de cette crise et réfléchir rapidement à l'émergence d'un nouveau système de solidarité, car les minima sociaux actuels, tels que le RSA, ne permettent plus de lutter avec efficacité contre la précarité et la pauvreté.

La sortie de cette crise ne peut se faire sans un bouleversement des fondements de notre société, sans abandonner des réformes néolibérales comme celles de l'assurance chômage et de la retraite, sans un projet politique de retour au local et de révolution écologique et environnementale. Le défi est clair : choisir l'humain plutôt que les dividendes. »

# Point d'étape et enjeux du déconfinement

## LA REPRISE PROGRESSIVE DES SERVICES PUBLICS

### La réouverture des collèges à partir du 18 mai

- ▶ Les classes de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>
- ▶ 7 à 9 élèves par classe
- ▶ Restauration scolaire assurée avec le respect des gestes barrières

### L'organisation des transports scolaires à partir du 12 mai

- ▶ 330 lignes rouvertes sur 1 028
- ▶ Fonctionnement « classique » : 1 aller-retour par jour à partir du 12 mai
- ▶ Respect des mesures de distanciation et sanitaire
- ▶ Mise à disposition de masques pour les collégiens

### La reprise des transports interurbains « liO/Arc-en-ciel »

- ▶ Remise en service adaptée à la fréquentation
- ▶ Respect des mesures sanitaires et de distanciation
- ▶ Gare routière Pierre Semard : réouverture des guichets de vente dès le 11 mai

### Le retour progressif à un fonctionnement normal des services sociaux

- ▶ Réouverture des 30 Maisons des solidarités (MDS) avec accueil téléphonique en mai et sur rdv en juin
- ▶ Consultations Protection maternelle et infantile (PMI)
- ▶ Consultations contraception et IVG par le Centre départemental d'éducation et de planification familiale (CDPEF)
- ▶ Continuité des services liés à la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

### La réouverture des structures culturelles et l'annulation du festival « 31 Notes d'été »

- ▶ 117 concerts, spectacles et ateliers annulés
- ▶ Indemnisation des artistes à 100 % du cachet artistique prévu
- ▶ Réouverture en juin : Médiathèque départementale, Archives départementales (sur réservation), galerie 3.1, Musée départemental de la Résistance et de la Déportation, Musée de l'Aurignacien et Musée archéologique départemental de Saint-Bertrand-de-Comminges.

### Reprise progressive du travail pour les 6 500 agents de la collectivité et respect des gestes barrières

### Reprise des chantiers



## LA MOBILISATION DU DÉPARTEMENT POUR ÉVITER UNE SECONDE VAGUE D'ÉPIDÉMIE

◆ 4 millions de masques commandés pour protéger les Haut-Garonnais

◆ Mise à disposition du Laboratoire départemental 31 EVA pour réaliser des tests de dépistage



## DES MESURES D'URGENCES SOCIALES

25 000 bons solidaires distribués aux personnes précaires pour les achats alimentaires et d'hygiène

Prêt de 437 tablettes numériques aux collégiens et soutien à l'éducation pour les assistants familiaux

43 enfants accueillis au centre d'accueil d'urgence solidaire du Domaine d'Ariane à Mondonville

10 000 Haut-Garonnais connectés à la Médiathèque départementale

Les élus locaux accompagnés par Haute-Garonne Ingénierie

Un fonds d'urgences sociales de 3,7 M€ pour les acteurs locaux

Annulation des échéances d'emprunt pour les créateurs d'activité

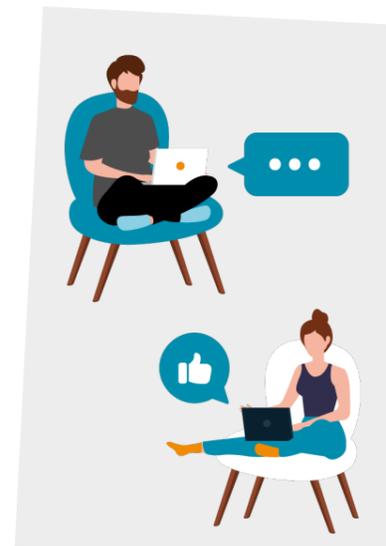
Un fonds d'urgence de 3 M€ pour les associations

Une avance financière pour les établissements sociaux et médico-sociaux



## CONSTRUIRE LA SOCIÉTÉ D'APRÈS AVEC LES HAUT-GARONNAIS

◆ Lancement du Dialogue citoyen à partir du 13 mai



# I Point d'étape sur le Plan d'urgences sociales

## 1 / 25 000 bons solidaires distribués aux personnes précaires pour les achats alimentaires et d'hygiène

Depuis le lancement du dispositif « bons solidaires » le 16 avril dernier, le Conseil départemental a alloué 3 090 chèques de paiements d'une valeur de 150 € aux familles et personnes précarisées par la crise sanitaire et sociale, afin de les soutenir dans l'achat de produits alimentaires et d'hygiène. Les services départementaux reçoivent chaque jour environ 400 demandes de bons solidaires.

Les demandes peuvent être faites en ligne ([www.haute-garonne.fr/actualite/covid-19-des-bons-solidaires-pour-les-personnes-et-familles-precarisees-par-la-crise](http://www.haute-garonne.fr/actualite/covid-19-des-bons-solidaires-pour-les-personnes-et-familles-precarisees-par-la-crise)) ou par téléphone : 05 34 33 41 11.

Par ailleurs, les 21 700 parents d'élèves haut-garonnais soutenus financièrement pour la restauration scolaire se sont vus également attribuer un bon solidaire de 60 € par mois pour ceux qui bénéficient de la gratuité totale de la cantine et de 30 € par mois pour ceux bénéficiant d'une prise en charge partielle des frais de cantine.

Ces bons, attribués pour le mois d'avril et reconductibles, sont en cours de distribution.

Le budget de cette mesure est estimé à 2 M€.

Le Conseil départemental a également mobilisé un budget de 377 000 € à destination des associations d'aides alimentaires.

## 2 / Prêt de tablettes numériques aux collégiens et soutien à l'éducation pour les assistants familiaux

Depuis début avril, le Conseil départemental a distribué 437 tablettes numériques aux collégiens les plus en difficulté ne disposant pas du matériel informatique adapté à la poursuite de la scolarité à domicile, pendant le confinement.

Les tablettes ont été remises en priorité aux élèves des 9 collèges du Réseau d'éducation prioritaire (REP et REP+), aux élèves des quartiers prioritaires accueillis dans les 11 établissements participant au plan d'amélioration de la mixité sociale dans les collèges, mais également à 8 autres établissements qui ont recensé des besoins spécifiques parmi les familles démunies.

Le Conseil départemental a également décidé de soutenir les 460 assistants familiaux salariés de la collectivité, ayant été amenés à engager des frais pour garantir la poursuite éducative à domicile des enfants dont ils ont la charge (700 dans le département). Ils bénéficient ainsi d'une allocation mensuelle forfaitaire et temporaire de 50 €, par enfant accueilli de 3 à 21 ans.

Les assistants familiaux recevront fin juin, avec leur salaire de juillet, les allocations correspondant aux mois d'avril et de mai.

Cette mesure représente un budget de 35 000 € par mois pour la collectivité.

## 3 / 43 enfants accueillis au centre d'accueil d'urgence solidaire du Domaine d'Ariane à Mondonville

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne, chef de file de la protection de l'enfance, a pris l'initiative d'ouvrir le 30 mars dernier, un centre d'accueil d'urgence solidaire au Domaine d'Ariane à Mondonville en lien avec la Ligue de l'Enseignement et l'ANRAS (Association nationale de Recherche et d'Action Solidaire). Ce dispositif exceptionnel et temporaire s'adresse aux enfants âgés de 3 à 18 ans, mis en difficulté en raison du confinement (parents hospitalisés, placements d'urgence pour situation de maltraitance ou de danger, relais des assistants familiaux).

Une équipe pluridisciplinaire de professionnels volontaires et spécialisés dans la protection de l'enfance (psychologues, infirmières puéricultrices, éducateurs de jeunes enfants, éducateurs spécialisés, moniteurs éducateurs, médecin référent ASE...) est mobilisée sur site pour l'accueil et l'accompagnement des jeunes au cours de cette période. 43 enfants sont accueillis actuellement.

## 4 / 10 000 Haut-Garonnais connectés à la Médiathèque départementale

Durant la période de confinement, le Conseil départemental a ouvert gratuitement sa Médiathèque Numérique à tous les Haut-Garonnais et Haut-Garonnaises, afin de permettre au plus grand nombre d'accéder à domicile à des contenus et activités culturels variés et de qualité. Cela représente 70 000 livres, bandes dessinées et magazines, plus de 2 500 programmes de formation et plus de 1 000 films.

Depuis le début de la crise, plus de 11 000 comptes ont été créés auprès de la Médiathèque Numérique du Département (en plus des 3 000 préexistants). Elle compte ainsi plus de 10 000 utilisateurs actifs (soit 5 fois plus qu'avant la crise sanitaire), qui ont ainsi pu consulter plus de 3 000 films, plus de 4 000 BD, et plus de 3 000 articles de presse en un mois.

## 5 / Les élus locaux accompagnés par Haute-Garonne Ingénierie

Durant le confinement, les services du Conseil départemental et de l'agence Haute-Garonne Ingénierie /ATD sont restés mobilisés au quotidien en télétravail auprès des élus locaux et de leur administration, pour leur apporter des réponses et des conseils sur la gestion de cette crise. Depuis le 17 mars, Haute-Garonne Ingénierie a traité 760 demandes en matière de conseil et d'assistance (juridique, financier, urbanisme, informatique, institutionnel).

Afin de tenir les élus informés au jour le jour, le site internet [www.atd31.fr](http://www.atd31.fr) a été mis en accès libre et a connu une hausse de sa fréquentation de + 83 % par rapport à mars 2019.

## 6 / Un fonds d'urgences sociales de 3,7 M€ pour les acteurs locaux des bassins de vie

Le Conseil départemental a créé un fonds d'urgences sociales en faveur des acteurs locaux, travailleurs indépendants, artisans, commerçants, professions libérales, agriculteurs et conjoints collaborateurs. Cette aide, sous la forme d'une aide à la personne, représente un revenu exceptionnel de solidarité, mis en place en partenariat avec les EPCI, les communes et les chambres consulaires.

Par ailleurs, le Conseil départemental a mis en place fin mars une cellule d'écoute et de conseil à destination des dirigeants salariés, travailleurs indépendants et micro-entrepreneurs, pour les informer, les orienter et les accompagner dans les démarches administratives relatives à l'accès aux droits, notamment pour l'ouverture au droit du Revenu de Solidarité Active (RSA) s'ils sont éligibles.

À ce jour, cette cellule a permis d'orienter 223 personnes, soit vers des dispositifs d'aide mis en place par le Conseil départemental, soit vers d'autres institutions partenaires de la collectivité.

Un numéro d'appel dédié a été mis en place, le 05 34 33 43 96, ainsi qu'une adresse mail : [prevention.precarite@cd31.fr](mailto:prevention.precarite@cd31.fr)

## 7 / Annulation des échéances d'emprunt pour les créateurs d'activité

Afin de soutenir les jeunes entreprises qui possèdent très peu de trésorerie, les 13 sociétés hébergées dans la pépinière d'entreprise Théogone à Labège ont été dispensées de loyer pour une période de six mois, ce qui représente un montant de 85 824 €.

Les créateurs d'activité bénéficiaires du prêt à taux zéro départemental CRÉADE 31 ont également été exonérés de leur mensualité pour une période de 6 mois à partir du 1<sup>er</sup> avril. Cela concerne 79 bénéficiaires, pour un montant total de 57 000 €.

## 8 / Un fonds d'urgence de 3 M€ pour les associations

Pour faire face à la crise sans précédent engendrée par l'épidémie du Covid-19, le Département de la Haute-Garonne a créé le 20 mars dernier un fonds exceptionnel de soutien au monde associatif de 2 M€.

Au regard de la prolongation du confinement jusqu'au 11 mai et pour permettre aux associations qui n'ont pas pu encore déposer leur demande de le faire, il a été décidé d'abonder de manière substantielle ce fonds, pour le porter à une somme totale de 3 M€.

Le processus de dépôt des demandes de subvention demeure le même, via l'adresse : [aide.assos@cd31.fr](mailto:aide.assos@cd31.fr)

Fin avril, le Conseil départemental avait déjà reçu des demandes d'aides de plus de 1 000 associations, dans tous les domaines, culturel, sportif, environnemental, caritatif...

La commission permanente du 16 avril a déjà mobilisé 500 000 € d'aides à destination de 135 d'entre elles. 300 autres associations bénéficieront d'un soutien lors de la session du 26 mai, pour un montant de 1 M€.

## 9 / Une avance financière pour les établissements sociaux et médico-sociaux

Afin d'assurer la continuité de fonctionnement des structures accueillant les personnes fragiles et dépendantes (EHPAD, Unités de Soins de Longue Durée, résidences autonomie, établissements d'accueil médicalisés et non médicalisés accueillant des personnes en situation de handicap, etc.), fortement mobilisées durant cette crise sanitaire et pouvant être menacées par une rupture de trésorerie en raison du ralentissement des services administratifs, le Conseil départemental leur a versé une avance exceptionnelle de l'aide sociale à l'hébergement à partir du mois de mars 2020 et jusqu'à un retour à la normale de la situation sanitaire. Cette avance représente une enveloppe de 7,4 M€ par mois.

# II Les enjeux du déconfinement

## LA REPRISE PROGRESSIVE DES SERVICES PUBLICS

### 1 / La réouverture des collèges à partir du 18 mai

Le Premier ministre a annoncé, le 28 avril dernier, la reprise de l'enseignement dans les collèges au 18 mai pour les classes de 6<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup>.

En tant que gestionnaire des 96 collèges publics haut-garonnais, le Département est garant de la sécurité des élèves, mais également des personnels départementaux et des enseignants.

Afin d'éviter une seconde vague de la pandémie et au regard des gestes barrières nécessaires pour protéger les populations, le président du Conseil départemental a communiqué au Préfet de Région et au Recteur de l'Académie de Toulouse les conditions nécessaires d'organisation pour une réouverture en sécurité des collèges :

► Afin de respecter la distanciation physique minimale d'un mètre entre les personnes, les salles de classe pourront accueillir 7 à 9 élèves maximum selon les configurations, soit une capacité de l'ordre du quart des élèves habituellement accueillis.

► En ce qui concerne les locaux de restauration scolaire, la même règle se traduit par une capacité réduite au quart des capacités habituelles. Les services seront organisés en fonction du nombre d'élèves accueillis effectivement dans les établissements.

► Les mesures de distanciation physique devront également être respectées dans la gestion des flux au sein des établissements et à l'intérieur des salles de classe, en respectant le principe d'« une classe = une salle », les enseignants effectuant les déplacements et non les élèves.

Dans la mesure où ces contraintes strictes seront respectées, le Conseil départemental prendra toute sa part pour assurer les conditions d'hygiène et de sécurité des élèves et des personnels dans les établissements (distribution de gel hydro-alcoolique, équipements de protection pour les agents, nettoyage et désinfection des locaux selon un protocole, installation de protections vitrées et d'hygiaphones quand c'est nécessaire).

Au sein des collèges, en accord avec les préconisations du Gouvernement, les élèves seront maintenus dans la même salle de classe tout au long de la journée, afin de garantir le niveau de désinfection préconisé tout en tenant compte des moyens humains disponibles dans les établissements.

En outre, le Département souhaite que le service de restauration scolaire soit assuré pour fournir aux élèves des repas équilibrés, en adaptant le service de restauration aux nécessaires mesures d'hygiène, notamment le respect de la distanciation.

Le 18 mai, environ 60 % des personnels départementaux pourront être sur site.

## 2 / L'organisation des transports scolaires à partir du 12 mai

En tant qu'autorité délégataire de la Région Occitanie pour les transports scolaires, le Conseil départemental est responsable de la sécurité des élèves transportés, de la maternelle au lycée, et par corollaire de leur famille.

Pour les élèves du 1<sup>er</sup> degré, la reprise des transports scolaires se fera le jour de leur rentrée dans les écoles, à partir du 12 mai. Elle sera organisée en fonction du nombre d'élèves à transporter, en cours de recensement. Le Département estime à ce jour qu'environ 330 lignes de transport seront ouvertes, sur les 1 028 habituelles. Le transport scolaire sera assuré dans des conditions identiques à celles d'avant le confinement, c'est-à-dire à raison d'un aller le matin et d'un retour le soir, conformément aux marchés actuellement en vigueur.

Afin de respecter les mesures de distanciation physique, le Département prévoit :

- ▶ le maintien d'une bande de sièges vides autour de chaque siège passager occupé, soit un remplissage à hauteur d'un quart de la capacité des cars (sous réserve des instructions des services de l'État),
- ▶ la fourniture de masques aux chauffeurs ainsi qu'aux collégiens qui n'en disposent pas,
- ▶ la mise à disposition de gel hydro-alcoolique,
- ▶ la désinfection des autocars après chaque circuit.

Pour rappel, les transporteurs scolaires et interurbains qui ont dû arrêter leur activité pendant le confinement sont indemnisés à hauteur de 80 % des marchés en cours, ce qui représente un budget de 4 M€ par mois pour la collectivité.

## 3 / La reprise des transports interurbains « liO/Arc-en-ciel »

À partir du 11 mai, en accord avec la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, le réseau interurbain de bus « liO / Arc-en-Ciel » sera remis en service, en horaire normal en semaine, et le week-end si la fréquentation le permet. Le nombre de passagers accueillis dans chaque véhicule sera limité à un quart des places disponibles pour respecter la distanciation physique. Afin de protéger la santé des usagers et des conducteurs, les mesures suivantes seront prises :

- ▶ port du masque obligatoire dans les bus,
- ▶ distribution de gel hydro-alcoolique à bord des cars,
- ▶ montée par l'arrière du car,
- ▶ pas de vente de titre de transport à bord du véhicule,
- ▶ affichage du plan des places disponibles,
- ▶ désinfection des cars,
- ▶ nettoyage régulier des arrêts de bus.

### LA GARE ROUTIÈRE PIERRE SEMARD À TOULOUSE

La gare routière, dont les quais sont restés ouverts pour les autocars sauf le week-end, rouvrira les guichets de vente dès le 11 mai, dans le respect des mesures de distanciation :

- ▶ maintien de l'ouverture des quais de 6h-22h pour les cars,
- ▶ réouverture des guichets de 8h à 19h,
- ▶ réouverture du guichet des gratuités de 8h45 à 12h15 et de 13h45 à 16h45,
- ▶ réouverture du hall de gare avec filtrage à l'entrée pour limiter le nombre d'usagers, mise en place d'un sens unique de circulation, marquage des espaces d'attente devant les guichets, suppression des sièges d'attente, condamnation d'une partie des toilettes.

## 4 / Le retour progressif à un fonctionnement normal des services sociaux

Depuis le début du confinement, 442 agents départementaux sont opérationnels pour préserver l'action sociale du Département, dont 360 en télétravail et 82 sur sites.

## RÉOUVERTURE DES 30 MAISONS DES SOLIDARITÉS (MDS) avec accueil téléphonique en mai et sur rendez-vous en juin

À partir du 11 mai, les 30 Maisons des Solidarités déployées sur l'ensemble du territoire haut-garonnais rouvriront. Dans un premier temps, elles proposeront un accueil uniquement téléphonique à leurs numéros habituels afin de répondre aux demandes des usagers et de maintenir l'accompagnement des plus fragiles. Les visites à domicile en cas d'urgence sont maintenues.

À partir du mois de juin, un accueil physique sur rendez-vous sera mis en place, dans le respect des mesures de protection sanitaires gouvernementales : gestes barrières, installation de protections vitrées et d'hygiaphones quand c'est nécessaire, port du masque pour les agents, mise à disposition de gel hydro-alcoolique.

Pendant les 2 mois du confinement, les Maisons des Solidarités, regroupées sur 5 sites, ont maintenu leur activité et traité de 500 à 800 appels par jour.

### PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)

Pendant le confinement, les médecins de la Protection maternelle et infantile (PMI) ont continué d'assurer les consultations en matinée sur les sites des Maisons des Solidarités de Borderouge (Toulouse), Colomiers, Muret, Castanet-Tolosan et Saint-Gaudens.

Elles ont ainsi pu assurer plus d'une cinquantaine de consultations d'enfants par semaine.

À partir du mois de juin, les consultations seront possibles dans 24 Maisons des Solidarités sur 30 (liste à consulter sur [www.haute-garonne.fr](http://www.haute-garonne.fr)).

### CONSULTATIONS CONTRACEPTION ET IVG

Depuis le 27 mars, le Centre départemental d'éducation et de planification familiale (CDPEF) à Toulouse assure tous les matins les consultations d'urgence contraception et IVG, ainsi qu'une permanence téléphonique chaque après-midi.

À compter du mois de juin, sur les 28 antennes du CDPEF, les consultations reprendront dans les trois hôpitaux (P. de Viguier, J. Ducuing, Saint-Gaudens) et dans les 4 Maisons des solidarités de Borderouge, Colomiers, Muret et Revel.

### MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH)

Pendant la période de confinement, 65 agents sont restés mobilisés à la Maison départementale des personnes handicapées afin d'assurer la continuité du service public auprès des usagers, par mail et par téléphone (150 appels téléphoniques et près de 200 courriers électroniques par jour traités).

À partir du 11 mai, la MDPH augmentera ses capacités de télétravail pour mobiliser davantage de personnels tout en veillant à limiter les effectifs sur site à 40 personnes.

## 5 / La réouverture des structures culturelles et l'annulation des festivals d'été

### INDEMNISATION À 100 % DES ARTISTES pour les manifestations annulées ou reportées

En application des premières mesures annoncées par le Premier ministre, le Conseil départemental a été contraint de prolonger l'annulation de ses événements jusqu'à la fin de l'été. Cela représente au total, entre le 17 mars et le 28 août, l'annulation de 117 concerts, spectacles et ateliers : Scène de printemps (31 concerts, spectacles et ateliers), 20 ateliers d'artistes, Semaine des cultures urbaines (12 concerts, ateliers), Fête de la musique (2 concerts), 31 Notes d'été (52 plateaux d'artistes).

Afin de soutenir le monde culturel très impacté par cette crise, le Département indemniserà les artistes à hauteur de 100 % du cachet artistique prévu. Cela représente un montant d'aides de près de 240 000 €. Les associations partenaires du Parcours laïque et citoyen dans les collèges recevront également l'intégralité des financements des actions prévues, qu'elles aient ou non été réalisées ou réservées.

Cet engagement fort se traduit notamment par la prise en charge financière de 117 jours d'intermittence, pour environ 80 intermittents artistes ou techniciens entre le 13 mars et le 24 avril.

Au-delà de ces mesures directes, Anne Boyer, vice-présidente du Conseil départemental en charge de la Culture, a écrit le 27 avril dernier, au ministre de la Culture pour l'alerter des "conséquences dramatiques sur la situation des artistes et techniciens du régime des intermittents du spectacle".

Concernant les entreprises prestataires, notamment pour des prestations techniques, le Conseil départemental a décidé de les indemniser à hauteur de 80 % du montant des marchés qui étaient prévus.

### RÉOUVERTURE DES STRUCTURES CULTURELLES DÉBUT JUIN

Le Conseil départemental envisage à ce stade la réouverture de ses structures culturelles à partir de début juin. Ce délai est nécessaire pour que l'État précise les règles sanitaires à appliquer au sein des établissements culturels, notamment en matière de jauge autorisée, de mesures de protection pour le public, ainsi que pour les agents de ces établissements, et leur mise en place au sein de ces établissements avant d'y accueillir du public.

La réouverture début juin concernera la Médiathèque départementale, les Archives départementales, La galerie 3.1 et les trois musées départementaux (Musée départemental de la Résistance et de la Déportation, Musée de l'Aurignacien à Aurignac et Musée archéologique départemental de Saint-Bertrand-de-Comminges).

Concernant les Archives départementales, des accueils limités, sur réservation, pourront être effectués courant mai, pour les cas les plus urgents.

Les tournées de bibliobus et de médiabus en lien avec la Médiathèque départementale ne pourront pas reprendre à ce stade, du fait de la contiguïté de ces équipements.

## 6 / L'organisation du travail pour les 6 500 agents de la collectivité

Afin de protéger ses agents et d'éviter une seconde vague d'épidémie du Covid-19, le Conseil départemental va continuer de favoriser le télétravail pour ceux dont les missions et la situation personnelle le permettent. De 1 000 postes en télétravail depuis le début du confinement, la collectivité prévoit 1 400 postes dans les prochaines semaines.

Pour les agents indispensables au fonctionnement immédiat de la collectivité et pour qui le télétravail n'est pas possible, le Conseil départemental prévoit une reprise progressive du travail, dans le respect des gestes barrières :

- ▶ rotation de deux équipes par service,
- ▶ respect de la distanciation physique dans les bureaux,
- ▶ distribution de gel hydro-alcoolique,
- ▶ distribution de masques,
- ▶ suivi des agents par la médecine du travail.

À partir du 11 mai, 25 % des effectifs sont attendus sur les sites du Département, et jusqu'à 50 % en juin.

## 7 / La reprise des chantiers

Dès le 16 mars, afin de protéger les personnels des entreprises du secteur du Bâtiment et des Travaux Publics et de limiter la propagation du Covid-19, le Conseil départemental a pris la décision de suspendre l'ensemble des chantiers dont il a la maîtrise d'ouvrage. Cela a concerné notamment 16 chantiers en cours sur les bâtiments départementaux et plusieurs chantiers de voirie.

Afin de préserver au maximum la pérennité de ses prestataires, le Conseil départemental a accordé une avance pouvant aller jusqu'à 60 %, pour les marchés n'ayant pas fait l'objet d'un premier paiement ainsi que pour les futurs marchés publics de travaux à attribuer en 2020, ce qui représente un montant de 10 M€.

Pleinement conscient des conséquences importantes de cette épidémie sur les conditions d'exécution, le bilan financier et le planning des chantiers, le Conseil départemental a engagé un dialogue avec les Fédérations professionnelles du bâtiment et des travaux publics pour garantir un redémarrage sécurisé des chantiers, mais également avec les autres maîtres d'ouvrage publics, afin de définir un cadre commun pour évaluer et répartir les incidences financières de la situation actuelle.

D'ores et déjà, la suspension des marchés de maîtrise d'œuvre aura des incidences sur les livraisons prochaines :

▶ Les livraisons des collèges d'Escalquens et de l'Isle-en-Dodon, ainsi que l'extension du collège de Noé prévues en septembre 2020 sont reportées, avec une livraison estimée début 2021. Les élèves de 6<sup>ème</sup> qui devaient intégrer le collège d'Escalquens en septembre 2020 seront scolarisés au lycée Pierre-Paul Riquet de Saint-Orens de Gameville dans l'attente de l'ouverture de leur nouvel établissement.

▶ La livraison des collèges de Cintegabelle, Toulouse Eisenhower et Beauzelle, prévue en 2021, sera également impactée en terme de délai, sans date précise à ce stade.

Le Conseil départemental a maintenu les appels d'offres pour la reconstruction sur site du collège Rosa Parks, dans le quartier Lalande à Toulouse, en allongeant le délai de consultation. Il s'agit d'un projet de plus de 15 M€, qui contribuera à la relance du secteur du BTP.

Concernant les principaux projets routiers du Conseil départemental, l'incidence financière tant des mesures sanitaires que des conséquences en terme de calendrier sont en cours d'étude avec la Fédération Nationale des Travaux Publics et avec les entreprises.

## LA MOBILISATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR ÉVITER UNE SECONDE VAGUE D'ÉPIDÉMIE

### 1 / Quatre millions de masques commandés pour protéger les Haut-Garonnais

#### 1,4 MILLION DE MASQUES TEXTILES pour les habitants de Haute-Garonne

Dès le 11 mai, le port du masque sera l'un des enjeux majeurs de la réussite du déconfinement de la population, afin d'éviter une deuxième vague de contagion.

Aussi, dès le 24 avril, et bien que cela relève des obligations de l'État, le Conseil départemental de la Haute-Garonne et la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée ont pris leurs responsabilités pour anticiper la pénurie de masques sur le territoire.

1,4 million d'unités ont été commandées, pour un montant de 2,5 M€ environ. Ces masques textiles sont lavables 30 fois et issus de filières de production du Tarn, du Lot, de l'Allier et d'Italie. Les masques seront distribués gratuitement aux Haut-Garonnaises et Haut-Garonnais.

#### 2,26 MILLIONS DE MASQUES FFP2 ET CHIRURGICAUX COMMANDÉS pour les professionnels du secteur sanitaire et social

Une commande de 1 million de masques (800 000 chirurgicaux et 200 000 FFP2) a été effectuée en mars, pour un montant de 1,2 M€, afin de permettre aux personnels œuvrant dans les domaines sanitaires et sociaux de poursuivre leurs missions auprès des plus vulnérables.

Depuis le 9 avril, 274 000 masques ont pu être distribués par les services du Département aux EHPAD, aux Services d'aide et d'accompagnement à domicile, aux particuliers employeurs, aux Établissements d'accueil non médicalisés pour les personnes en situation de handicap, aux Résidences autonomie et aux structures de l'Aide sociale à l'enfance.

Une deuxième commande de 1 260 000 masques, dont 600 000 auprès d'un fournisseur local, (60 000 FFP2 et 1,2 million chirurgicaux) est en cours.

Au total, près de 4 millions de masques ont été commandés par le Conseil départemental pour la population, les personnels de l'action médico-sociale et pour les besoins de ses services. Le coût global est de l'ordre de 5 M€.

## 2/ La mise à disposition du Laboratoire départemental 31 EVA pour réaliser des tests de dépistage

Dès la mi-mars, le Conseil départemental a mis son Laboratoire départemental 31 EVA à disposition de l'État afin de réaliser des tests de dépistage du Covid-19, avec une capacité de 4 000 tests par semaine.

Le laboratoire départemental s'apprête à collaborer dès le 11 mai avec deux laboratoires d'analyses médicales (CBM et CERBALLIANCE) pour 3 500 tests biologiques (sur écouvillons) par semaine et une transmission des résultats sous 24h.

Le Laboratoire départemental 31 EVA a été l'un des premiers laboratoires à faire les tests ESB lors de la crise de la vache folle en 2001 ainsi que ceux de la grippe aviaire en 2008 et 2015. Son équipement en locaux de haute sécurité, son personnel très compétent en bactériologie, en immunologie, en biologie moléculaire et en virologie, ses moyens matériels, son appartenance aux réseaux BIOTOX-Eau et BIOTOX-Piratox, lui permettent d'intervenir dans le diagnostic de nombreuses zoonoses de classe 3 et de recherches de microorganismes très pathogènes. Le Laboratoire 31 EVA développe également les recherches du coronavirus dans l'environnement (eaux, boues, surfaces).



# Construire la société d'après avec les Haut-Garonnais

## LANCEMENT DU DIALOGUE CITOYEN À PARTIR DU 13 MAI

Le Conseil départemental lancera à partir du 13 mai une grande concertation citoyenne via une plateforme en ligne, afin d'associer pleinement les habitants de la Haute-Garonne aux actions qui devront être engagées pour relancer l'attractivité du territoire, soutenir les acteurs locaux et garantir la protection des plus fragiles.

Cette consultation durera jusqu'à la fin du mois de juin pour une présentation des premières actions, issues de ce dialogue citoyen, en septembre.

La crise sanitaire sans précédent du Covid-19 impose de changer de modèle de société, un modèle basé sur l'humain, la solidarité, la préservation des biens communs et une démocratie réenchântée par une participation citoyenne, réelle, constante, et non plus réduite aux rendez-vous électoraux. Ces préceptes guident l'action publique départementale depuis 2015.

En effet, dès 2015, le Conseil départemental a choisi d'associer l'ensemble des Haut-Garonnaises et des Haut-Garonnais à l'action départementale à travers un dispositif innovant de dialogue citoyen.

Chaque nouvelle politique déployée par l'institution fait ainsi l'objet de concertations avec les citoyens, dans des domaines aussi variés que la mixité sociale dans les collèges, la gestion de l'eau pour les années à venir, l'égalité femmes-hommes ou encore l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, etc.